

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
n° 2018.04.035.B

**Adhésion à
l'Association
Française du Conseil
des Communes et
Régions d'Europe -
AFCCRE**

LE CINQ AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Site communautaire - Le Berguille 3 route du sergent Sourbé à ROULLET SAINT ESTEPHE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 mars 2018**

Secrétaire de séance : Yannick PERONNET

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Denis DOLIMONT, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Alain THOMAS, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018

**DELIBERATION
N° 2018.04.035.B**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Madame PIERRE

**ADHESION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS
D'EUROPE - AFCCRE**

GrandAngoulême est impliqué dans plusieurs projets Européens.

L'AFCCRE est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne qui rassemble plus de 150 000 collectivités territoriales à travers 42 pays. C'est à la fois une structure d'appui, de mise en réseau, d'animation et de formation.

En France, environ 1 000 collectivités territoriales font partie de l'association et peuvent prendre part aux commissions durant lesquelles sont élaborées des propositions et contributions aux politiques européennes qui impactent les collectivités. Elle assure également une veille permanente de la réglementation communautaire afin de permettre aux collectivités d'en anticiper les conséquences sur le plan local. C'est ainsi une source fiable et rapide d'information sur l'actualité et les politiques européennes.

Dans le débat qui s'ouvre actuellement sur l'avenir de la politique européenne de cohésion après 2020, le CCRE et l'AFCCRE figurent parmi les acteurs qui compteront dans les actions collectives de lobbying à engager auprès de l'Union européenne.

L'AFCCRE est également un lieu de formation, d'apprentissage et d'assistance. De plus, l'adhésion à l'AFCCRE permet d'être informé de façon privilégiée sur les politiques européennes et les dispositifs financiers.

Enfin, au sein de son réseau, **l'AFCCRE contribue au dialogue et aux échanges de bonnes pratiques entre collectivités locales européennes. Elle prend une part active au dialogue mondial des collectivités locales** et contribue aux travaux des grands débats internationaux dans le cadre des Nations Unies.

Pour l'année 2018, l'adhésion s'élève à 5 580 € soit 0,038 €/habitant.

Au regard de ces éléments et des acteurs de GrandAngoulême, l'adhésion à l'AFCCRE apparaît pertinente.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à l'AFCCRE pour les compétences détaillées ci-dessus, et le versement de la cotisation qui s'élève à 5 580 € pour l'année 2018.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document permettant l'adhésion.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 avril 2018	<u>Affiché le :</u> 06 avril 2018